JEAN PELLET, COMMERÇANT DE GROS CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU NÉGOCE BORDELAIS AU XVIII° SIÈCLE

PAR
JEAN CAVIGNAC
licencié ès lettres

SOURCES

Les papiers de Pellet occupent les articles 7 B 1755 à 7 B 1962 des Archives départementales de la Gironde. Ils font partie du « fonds des négociants », 7 B 1001 à 3154, provenant des archives de la juridiction consulaire.

PREMIÈRE PARTIE L'AFFAIRE JEAN PELLET

CHAPITRE PREMIER

LA CARRIÈRE DE JEAN PELLET

Originaire d'une famille protestante du Rouergue, Jean Pellet émigre à la Martinique en 1711, où il achète une « sucrerie » qu'il gère en société avec son demi-frère jusqu'en 1717. Puis il s'installe à Bordeaux où il conclut une société avec son frère Pierre qui, lui, résidera à Saint-Pierre-de-la-Martinique. Malgré des débuts difficiles dus aux troubles causés par l'expérience Law, les frères peuvent acheter un bon bateau. En 1725, ils forment une nouvelle société au capital de 167.903 livres. L'année suivante, les deux frères concluent, en plus de leur société propre, une société avec Josué et Pierre Larroque de Bordeaux. La seconde société entre les frères Pellet produit des bénéfices doubles de ceux de la première. 1726 est l'année d'extension du champ de leurs affaires. Le profit de la société avec les frères Larroque atteint 150 % du capital contre 180 % pour la seconde société des frères Pellet entre eux.

En 1730, Jean Pellet seul conclut avec les frères Larroque une nouvelle société qui ne dure que trois ans et n'est pas très profitable. Désormais Jean Pellet va armer seul ses navires, sauf la *Pallas* (1739-1745) qu'il arme avec son ancien commis. De 1734 à 1737, il gagne 700.000 livres, en 1768 sa fortune se monte à près de deux millions.

CHAPITRE II

LES CONDITIONS DU TRAFIC COLONIAL

La contrebande est tolérée comme un mal nécessaire. Les droits de douane sont peu élevés, celui du « domaine d'Occident » n'est que 3,5 % ad valorem. Les véritables difficultés du commerce des Isles sont de faire payer l'habitant et d'éviter les fraudes sur le barrillage. Mais les produits coloniaux sont des produits qui se vendent bien en Europe et la vie des Isles est suspendue aux arrivées de marchandises de France.

CHAPITRE III

LE TRAFIC DE PELLET AUX ISLES

De 1719 à 1725, Pellet envoie surtout des « pacotilles » où dominent les articles de quincaillerie, de mercerie et d'épicerie. Puis, à partir de 1726, il fait surtout des envois de bœuf salé, de vins et de farine. Les « retours » qui comprennent, au début, assez de cacao et d'indigo, se font, après cette date, presque exclusivement en sucre. Pellet sait envoyer ses bateaux pendant les mois de février et d'août où les prix sont favorables aux acheteurs de sucre et aux vendeurs de marchandises de France. Les frais d'envoi sont généralement de 8 à 11 %, alors que les bénéfices atteignent 30 % environ sur les allers et 12 % sur les retours; maix ceux-ci l'emportent en poids. La clientèle de Pellet aux Isles est surtout composée d'« habitants », de gens de robe, de marchands et d'aubergistes. Elle déborde le cadre de la Martinique et atteint, outre Saint-Domingue, la Guadeloupe et les petites îles voisines.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LE NORD

Jean Pellet envoie par bateaux hollandais des produits coloniaux à Amsterdam ainsi qu'à Rotterdam et Middelbourg. Ses envois ne sont importants qu'à partir de 1729 et jusqu'en 1735 : ce sont les années où le trafic de Pellet aux Isles est à son maximum. Mais l'instabilité du marché d'Amsterdam rend les profits aléatoires. Pellet envoie aussi des vins en Hollande; il en reçoit essentiellement des « ustenciles de sucrerie » et des fournitures pour ses navires. Le marché de Hambourg où il fait également des envois de sucre lui est plus favorable, le taux du profit varie entre 6 et 10 %.

Pellet fait aussi des achats de salaisons et de matières grasses aux marchands de Cork qu'il connaît par les Irlandais de Bordeaux.

Dans ses relations avec les pays du nord, Pellet est toujours à la recherche du meilleur débouché pour les produits coloniaux et de la source de matières premières et de produits semi-finis la moins chère. Son commerce européen est fonction de celui qu'il fait aux Isles.

CHAPITRE V

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'ESPAGNE

Jean Pellet envoie des sucres et du cacao à Cadix, mais il a aussi des relations avec Saint-Sébastien, Bilbao et La Corogne. Il reçoit d'Espagne des pièces de moulin à sucre et de l'huile d'olive.

Vers 1726, le marché espagnol devient moins intéressant. Pellet « reconvertit » alors son activité : en 1728, il devient correspondant de la « Compagnie Royale Guipuzcoane des Caraques » fondée pour la mise en valeur du Venezuela. Son rôle consiste essentiellement à trouver des assureurs à Bordeaux pour les bateaux de la compagnie et à les fournir en farine de Nérac et de Montauban (il faut pour cela l'autorisation du Contrôle général); Pellet achète aussi un bateau pour la compagnie et il en fait construire un autre à Bordeaux. Il entretient d'excellentes relations avec les directeurs de la compagnie, en particulier don Joseph de Lopeola.

CHAPITRE VI

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA FRANCE, EN DEHORS DU SUD-OUEST

Pellet entretient surtout des rapports avec le sud-est et la côte atlantique. Par une chaîne de commissionnaires, d'entrepôts installés à Toulouse, Montpellier, Nîmes, il redistribue les produits coloniaux dans le Languedoc, à Marseille et même à Lyon et à Genève; il reçoit de Marseille de l'huile, du savon et quelquefois des indiennes.

Pellet envoie des vins dans les ports atlantiques, du coton à Rouen. Il tire des « ferrements » de Nantes et de Dieppe, des toiles de Bretagne.

CHAPITRE VI

LES RELATIONS COMMERCIALES LOCALES

Le commerce local consiste essentiellement en la vente des produits coloniaux et en l'achat de marchandises pour les Isles. Pellet vend ses sucres à des raffineurs, mais aussi à d'autres marchands. Il achète pour l'exportation des vins à des courtiers ou à des propriétaires, des salaisons et corps gras aux Irlandais de la ville; il se procure auprès des marchands ou des forgerons les pièces de moulin et les chaudières indispensables aux « sucreries ».

J. C. 202804.

DEUXIÈME PARTIE VIE PRIVÉE, BIENS, RANG SOCIAL

CHAPITRE PREMIER

JEAN PELLET DANS SA FAMILLE

Jean Pellet se maria, en 1717, avec Marie-Thérèse Coutant, issue d'une vieille famille de la Martinique. Il en eut deux fils qu'il s'ingénie à dresser l'un contre l'autre. Après la mort de sa femme, en 1741, il se mit en ménage avec sa domestique dont il eut trois enfants; pour empêcher leur père de l'épouser, les fils du premier lit la firent enfermer dans un couvent en 1764, mais Jean Pellet l'en fit sortir et l'épousa. Les fils réclamèrent alors le partage des biens de la communauté de Jean Pellet et de sa première femme. Un partage intervint en 1768 et les fils reçurent la moitié des biens. Ils n'assistèrent pas à l'ouverture, en 1772, du testament de leur père qui instituait ses héritiers généraux ses enfants du second lit.

CHAPITRE II

JEAN PELLET PROPRIÉTAIRE ET RENTIER

La fortune de Jean Pellet était ainsi constituée en 1768 :

immeubles, terres et maisons	1.115.000 livres, soit 56,7 %
charges	160.000 livres, soit 8 %
rentes et tontines	491.000 livres, soit 24 %
argent et effets de commerce	225.823 livres 10 s., soit 11,3%

Pellet acheta les terres d'Anglade, de Talmont, de Maisonneuve-Gontaud et du Breuil d'Arces. Il se montra exigeant pour le recouvrement de ses droits; retiré du commerce de mer, il vendait les vins de ses propriétés.

Pellet fit bâtir, en 1747, sur la nouvelle place Royale, une maison qui est estimée, en 1766, à 120.000 livres. Il achète aussi à Bordeaux de nombreuses

maisons qu'il loue à des particuliers.

Ses autres placements sont des charges, une de secrétaire du roi pour lui et deux de conseiller au Parlement de Bordeaux pour chacun de ses fils, ainsi que 200.000 livres de rentes, dont 180.000 de rentes publiques et 291.000 livres de tontines.

CHAPITRE III

JEAN PELLET DANS LA SOCIÉTÉ

Jean Pellet, avec une riche maison, mène un train de vie plus confortable que fastueux.

Malgré les efforts qu'ils déployèrent, Pellet et ses fils sont toujours considérés comme des répliques du « bourgeois gentilhomme »; ils ont, en effet,

la prétention obstinée de se rattacher à l'ancienne maison languedocienne de Narbonne-Pelet, mais ne parviennent pas à effacer de leur généalogie les bâtiers et aubergistes cévenols.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièces concernant les navires, les sociétés, les assurances, les ventes. — Graphiques concernant le trafic et les prix aux Isles.

